****

1 - LA DEMANDE DE LICENCE

|  |  |
| --- | --- |
| Edg |  |
| U9 |  |
| U11 |  |
| U13 |  |
| U15 |  |
| U17 |  |
| U20 |  |
| Loisirs |  |
| Fun |  |

Saison 2019-2020

 **NOM** :       Prénom :       N°licence :

Né(e) le       à       Département :

Nationalité :       Sexe : M  F

Adresse :

Ville :       Code postal :

Tél. domicile :       Portable :       Portable :

**E-mails (très lisible)** :

 **Droit à l’image** : j’accepte que des photos de mon enfant soient utilisées à des fins promotionnelles via le site internet du club, le site du GBHC ou encore tout autre mode de communication (affiches, flyers, articles de presse,…)

**Je coche la case si je suis d’accord**

 **Règlement de la caution (Sauf Ecole de glace, U9 et Fun) :**

Par chèque : **1 chèque de 100 € non encaissé (Nom et prénom du joueur au dos),** N° chèque :

 **Règlement de la cotisation :**

Par chèque(s) : **3 chèques encaissés dès l’inscription (130 € minimum), en novembre 2019 et en mars 2020**

**A compléter par le club**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Caution |
|  | Nb chèque |
|  | Photo |
|  | Carte identité |
|  | 1-Certificat médical |
|  | 2-Assurance |
|  | 3-Renseignements médicaux |
|  | 4-Règlement intérieur |
|  | 5-Attestation QS-Sport |
|  | Dossier surclassement |
|  | Fiche d’aptitude |
|  | Dossier confid. médical |
|  | Transfert demandé |
|  | Licence OK |

Banque :       Titulaire du compte :

      N° chèque :       Montant :

      N° chèque :       Montant :

      N° chèque :       Montant :

En espèces : **1 seul versement** Montant :

 **Souhaitez-vous une attestation d’adhésion pour votre CE : Oui**  **Non**

** Certificat médical :**

**L**e certificat médical d’aptitude à la pratique du hockey sur glace est à compléter pour tous les types de licences **hormis** la licence « dirigeant non pratiquant ».

Je soussigné, Docteur……………………………………………………………………, certifie avoir examiné…………………………………………………………………..

Et n’avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace, hockey Luge ou de la ringuette en compétition dans sa catégorie d’âge.

Fait à ……………………………………… le ……………………………………………..

***Cachet ( avec N° RPPS )*** *et signature*

**Attention : si vous aviez transmis un certificat médical il y a moins de 3 ans, il est encore valable. Il faut juste remplir le questionnaire QS-sport et les attestations de licenciés.**

****

2 - ASSURANCE

Saison 2019-2020

A**ssurance de BASE A** (garanties minimales déjà comprise comprises dans la licence FFHG) :

« responsabilité civile » : 0,60 €

« individuelle accident » : 3,18 €

**ASSURANCES : Je, soussigné,** **atteste avoir été informé de l’intérêt que présente la souscription d’un contrat d’assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m’exposer (art. L321-4 du code du sport).**

Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d’assurances présentées dans la notice d’information assurance FFHG ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l’une des garanties d’assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C)**.**

**Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l’Option de base A incluse dans le prix de ma licence au prix de 0,60 + 3,18 euros (vu précédemment) et déclare avoir pris connaissance des autres options.**

La souscription d’une option complémentaire B ou C se fait à l’aide du bulletin d’adhésion joint à la notice d’information assurance FFHG ci-annexée.

**Je décide de souscrire au contrat collectif avec l’option B ( +15 euros ) ou C ( + 25 euros ) à payer directement à AIAC ( feuille suivante à envoyer) pour avoir de meilleures indemnités de prises en charges que la base A. (prix qui s’ajoute à la base A)**

**Le licencié ou son représentant légal Pour le Club**

Les données collectées font l’objet d’un traitement informatisé.

Conformément aux dispositions de l’article 27 de la Loi du 06/01/78, Certifie exacts les renseignements ci-dessus

Vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles

vous concernant, en vous adressant par courrier, à la :

FFHG: 36 bis rue Roger Salengro - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Sauf opposition de votre part, les données vous concernant pourront **Cachet et signature**

être cédées à des tiers à des fins de prospection commerciale.

***Signature***

**ATTENTION :**

1) Dans le tableau de calcul des prix de licences, il est indiqué que l’assurance de base A est déjà comprise dans le prix de la licence. Elle ouvre droit aux indemnités de base.

2) Si vous le voulez, vous pouvez souscrire aux options complémentaires B et C qui donnent droit de fait à des indemnités plus conséquentes. Pour cela, en plus de l’option de base automatique, il vous faudra envoyer le « bulletin d’adhésion complémentaire AIAC » (à télécharger sur le site du GBHC), directement à l’adresse indiquée avec le chèque correspondant à l’option complémentaire choisie.



3 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

|  |  |
| --- | --- |
| Edg |  |
| U9 |  |
| U11 |  |
| U13 |  |
| U15 |  |
| U17 |  |
| U20 |  |
| Loisirs |  |
| Fun |  |

Saison 2019-2020

**Fiche à conserver par le responsable d’équipe**

Nom du licencié       Prénom 

Né(e) le

Adresse

N° de SS de l’Assuré :

Mutuelle et n° d’adhérent :

Antécédents médicaux particuliers :

Traitements en cours :

Allergies :

Lentilles de contact : oui  non  Groupe sanguin/rhésus :

**Personnes à prévenir**

Nom       Prénom       /     

Nom       Prénom       /

## AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE MEDICALE

Je soussigné(e),       représentant(e) légal(e) du joueur licencié ou joueur licencié majeur, autorise les responsables du GBHC à faire pratiquer sur mon enfant ou moi-même, tous les examens ou interventions chirurgicales qui se justifieraient dans le cadre de l’urgence. J’autorise le Club à faire transporter mon enfant ou moi-même \* :

**Au Centre Hospitalier Nord Franche-Comté**

**A la Clinique de la Miotte (Belfort)**

**Lors des déplacements, dans le Centre Hospitalier le plus proche**

Je m’engage également à rembourser au club qui en aurait fait l’avance, les frais éventuels occasionnés.

## ATTESTATION ANTIDOPAGE (Uniquement pour les joueurs mineurs)

Conformément à l’article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans les contrôles antidopage

Je soussigné(e),      ,

Représentant(e) légal(e) du joueur licencié \*  **autorise**  **n’autorise pas**

que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au responsable de l’association dans laquelle mon enfant est licencié(e)

Nota bene : l’absence d’autorisation parentale pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Fait à       le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature :

\*cocher les mentions utiles



4 - LE REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2019-2020

Chaque joueur ou parent du GBHC (Grand Belfort Hockey Club) s’engage, par contrat moral, pour la durée de la saison en cours, à respecter l’intégralité des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. **Tout manquement au règlement établi ci-après pourra entraîner une exclusion temporaire, voire définitive du club par la commission de discipline. Le comité pourra se réserver le droit d’accepter ou non 1 joueur pour comportements ou propos jugés non conformes à l’éthique du club.**

1. **Cotisations :**

**1) il faut impérativement avoir redonné le dossier d’inscription complet au responsable d’équipe pour monter sur la glace** avec demande de licences, mails obligatoires, photos, dossier médical à jour, signature des assurances base A,B ou C, signature du règlement intérieur obligatoire , chèque caution de 100 euros pour U11 à loisirs, participation aux déplacements de 40 euros pour chaque joueur de U11 à U20 et être à jour de ses cotisations etc …...

**2)** s’être acquitté des frais de prêts, transferts (internationaux ou pas).

**3) le comité prendra en charges les licences des dirigeants, table de marque, arbitres, responsables d’équipes, entraîneurs** sur accord du bureau.

**4)** si 1 joueur interrompt sa saison ou quitte le club, il ne pourra demander aucun dédommagement de fin de saison.

**5)** il faut une autorisation du comité pour aller s’entraîner ou être joueur amical dans un autre club.

**6)** le club prendra en charge l’inscription à 1 tournoi par équipe engagé en championnat à hauteur de 250 euros (hors frais alimentaires).

1. **Respect (pour joueurs et parents) :**

**1) respect strict des installations sportives (Belfort ou autres patinoires)** sans dégradations volontaires des portes, couloirs, vestiaires, locaux de rangements, avec interdiction des jeux de balles et de crosses dans toute la patinoire.

**2) respects des horaires d’entraînements, de matchs, convocations**. **Rappel : 1 calendrier est édité en début de saison avec les dates des matchs, les absences provoqueront de possibles forfaits. Prévoir les week-ends familiaux et culturels en dehors des journées de championnats par respect du groupe et des entraîneurs.**

**3) respect du hors glace avec assiduité recommandée de U15 a U20.**

**4) respects des entraîneurs, dirigeants, arbitres, spectateurs, réseaux sociaux.** Aucunes insultes, bagarres, menaces, vols, dégradations, brutalités ne seront admises. Attention : toute pénalité de match, méconduite de match sera discuté avec l’entraîneur pour d’éventuelles sanctions en plus des coûts à s’acquitter auprès de la FFHG.

**5) respects des accompagnateurs et de la propreté des minibus lors des déplacements**, avec nettoyage du véhicule si besoin.

**6)** respect de la conformité des équipements avec si besoin conseils auprès des entraîneurs.

**7)** interdiction stricte de cracher sur la glace, ou en dehors, à proximité ou pas d’une autre personne.

**8)** respect des conditions d’hygiène des équipements, vestiaires, locaux matériels gardiens (aucun textiles autorisés, serviettes, short, tee-shirt, basket etc …)

**9)** respect des lois stupéfiants, dopants, alcool dans la patinoire, et interdiction d’en proposer à une autre personne. Acceptation de tout contrôle sollicité par l’état.

**Attention :** **conformément aux statuts, le comité directeur pourra convoquer une commission de discipline à l’occasion de tout incident.**

1. **Les entraîneurs :**

**1)** décident de la composition des équipes en fonction des assiduités aux entraînements sur et hors-glace, des attitudes et des résultats aux tests sportifs mis en place en courant de saison. Ils ont toute la légitimité du comité pour effectuer des ajustements.

**2)** décident des joueurs pouvant s’entraîner ou jouer en sur-classement.

**3)** décident des choix sportifs du club en relation avec le responsable sportif et les vices présidents.

1. **Transports : une commission transport sera mise en place en septembre.**

**1)** Le club participe au financement des déplacements à hauteur de 3 ou 4 grands déplacements (Luxembourg, Amnéville, Metz, Chalon Reims..) décidés en commission en début de saison en fonction du calendrier et des équipes dans les différents championnats.

**2)** pour les autres déplacements, un dispositif de don à association permettra la prise en charge de 60% des frais de déplacements sous forme de remboursements d’impôts selon 1 cahier des charges exigeant à respecter. Il sera communiqué en début de saison.

**3)** aucune location de minibus ne sera autorisée ou remboursée sans validation par la commission transport. Il faudra un minimum de joueurs, 2 accompagnateurs avec permis en règles, avec attestations de remplissage du minibus faite et envoyé à la commission avant chaque transport. Les enfants allant aux matchs avec leur famille sont sous leur propre responsabilité durant le transport.

**4)** 1 place sera réservée à l’entraîneur lors des déplacements minibus.

**5)** lors de déplacements en minibus, les frais seront avancés par les responsables minibus et remboursés dans les jours suivants sur justificatif.

1. **Matériel joueur : une commission de location de matériel sera créée en septembre.**

**1)** le matériel joueur ou gardien de but loué ou prêté par le club devra être entretenu parfaitement sous peine de sanction financière.

**2)** Les maillots de matchs et les bas seront lavés à tour de rôle par 1 membre de l’équipe et rapportés à l’entraînement suivant.

**3)** se référer aux consignes de sécurité du règlement IIHF ou FFHG pour les patins, visières, crosses, coudières etc….

NOM et Prénom du licencié :       Catégorie : Choisissez un élément.

Le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. Le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature des Parents (licencié mineur) Signature du Licencié

Précédé de la mention « Lu et Approuvé » Précédé de la mention « Lu et Approuvé »

****

5 – ATTESTATION DU LICENCIE

Saison 2019-2020

**ATTESTATION DU LICENCIE MAJEUR**

**Questionnaire de santé QS-SPORT**

**Renouvellement de la licence FFHG**

Je soussigné       Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l’ensemble des rubriques.

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature du licencié :

**ATTESTATION DU LICENCIE MINEUR**

**Questionnaire de santé QS-SPORT**

**Renouvellement de la licence FFHG**

Je soussigné       [Prénom NOM]

en ma qualité de représentant légal de       [Prénom NOM]

atteste qu’il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et a répondu par la négative à l’ensemble des rubriques.

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature du représentant légal :

**RAPPEL REGLEMENTAIRE**

A compter du 1er juillet 2017, le renouvellement de la licence n’est plus soumis à présentation obligatoire d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (sauf tous les trois ans).

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01, disponible sur le site internet fédéral ou sur le site du GBHC, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

**Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation**

**(et non le questionnaire lui-même)**

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (en compétition le cas échéant.